

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 22 février 2019, et notamment son article 34

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 51 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

### **Le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 juin 2019**

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 47 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 4 abstentions

### **DÉCIDE**

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la présentation annuelle de la politique générale et de la stratégie de développement de la COMUE du Président (cf. le rapport 2018-2019 « *Politique générale et stratégie de développement de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées* » joint).

Toulouse, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Le Président de l'Université  
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT